

Compte rendu du Conseil du 12 septembre 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 septembre 2025 s'est réuni en séance extraordinaire le 12 septembre 2025 à 19 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ROSALIE DELTEIL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Mesdames Catherine HARDOUIN, Diana SELME et Dominique BRUN,

Messieurs Alain ZABROCKI, Joseph CELCAL, Roger LALLIER, Jérôme LORET, Laurent VOUETTE et Jean-Luc HENRY.

Absents :

Monsieur François CHAUT,

Madame Cassandra SAM.

Madame Michèle ROBERT, pouvoir donné à Alain ZABROCKI

Monsieur Jean-Luc GENNERAT, pouvoir donné à Xavier ROSALIE DELTEIL

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h30.

Madame Catherine HARDOUIN est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Décision modificative budget Commune
2. Décision modificative budget Eau et Assainissement,
3. Questions diverses.

Point 1 : Décision modificative budget Commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget Commune sur l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de section investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les modifications suivantes du budget 2025 Commune :

Dépense D'Investissement

Chapitre 21	article 2152	- 7 010.00€
Chapitre 20	article 2051	+ 10.00€
Chapitre 23	article 2313	+ 7 000.00€

Point 2 : Décision modificative budget Eaux et Assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget Eau et Assainissement sur l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les modifications suivantes du budget 2025 Eaux et assainissement :

Dépense de Fonctionnement

Chapitre 011	article 6378	- 7 000.00€
Chapitre 014	article 706129	+ 1 000.00€
Chapitre 67	article 6714	+ 6 000.00€

Point 3 : Questions diverses

- **Arrêts de bus scolaire : Remettre en place le panneau « aux souchers » et retirer celui qui se trouve au « silo de Piffonds » car il n'y a plus d'arrêt à cet endroit.**
- **Problème de circulation à l'arrêt de bus du Bourg, qui se situe vers le bar à pain, suite au retrait du panneau sens interdit. Prévoir la modification de circulation. (Celle-ci est en cours).**
- **Panneau « les relins » à remettre en place.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40